

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) PARTIEL DE GRANDANGOULÊME

Par arrêté du 17 avril 2019, Monsieur le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême portant sur les territoires de Angoulême, Fléac, Gond Pontouvre, La Couronne, Linars, L'Isle d'Espagnac, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Nersac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Soyaux et Touvre.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 20 mai 2019 à 9h00 au vendredi 5 juillet 2019 à 17h00**, soit une durée de 47 jours consécutifs.

Monsieur François Méhaud a été désigné Président de la commission d'enquête par le Président du tribunal administratif de Poitiers. Mme Yveline Boulot et de M. Jacques Vian, membres titulaires, composent avec M. Méhaud la commission d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Au siège de l'agglomération de GrandAngoulême au 25 boulevard Besson Bey à Angoulême ;
- Dans les 3 mairies lieux de permanences : Linars, La Couronne et Ruelle sur Touvre.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) ainsi que sur un poste informatique disponible au siège de GrandAngoulême et dans les 16 communes du PLUi citées plus haut.

**Durant la période de l'enquête publique**, le public pourra **consigner ses observations et propositions** dans les **registres ouverts** à cet effet au siège de GrandAngoulême et dans les 16 communes du PLUi citées plus haut, ou les adresser :

- Par écrit, **à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême - PLUi - Enquête publique - 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- Par courriel, **à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête**, à : [enquetepubliquePLUi@grandangouleme.fr](mailto:enquetepubliquePLUi@grandangouleme.fr)

**La commission d'enquête recevra le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants :**

<u>Siège de GrandAngoulême</u>	<u>Mairie de Linars</u>	<u>Mairie de La Couronne</u>	<u>Mairie de Ruelle sur Touvre</u>
Lundi 20 mai 2019 - 9h/17h	Lundi 20 mai 2019 - 9h/12h	Mardi 21 mai 2019 - 9h/12h	Mardi 21 mai 2019 - 14h/17h
Mercredi 29 mai 2019 - 9h/12h	Mercredi 29 mai 2019 - 9h/12h	Vendredi 7 juin 2019 - 9h/12h	Mercredi 29 mai 2019 - 14h/17h
Vendredi 5 juillet 2019 - 14h/17h	Vendredi 7 juin 2019 - 14h/17h	Samedi 29 juin 2019 - 9h/12h	Vendredi 7 juin 2019 - 9h/12h
	Samedi 22 juin 2019 - 9h/12h	Vendredi 5 juillet 2019 - 14h/17h	Samedi 22 juin 2019 - 9h/12h

**Toutes les contributions du public** (courriers, courriels et contributions inscrites dans les registres à l'occasion des permanences) **seront consultables au siège de GrandAngoulême, siège de l'enquête publique, et sur son site internet [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr), rubrique « Vivre et habiter » / « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) »**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos par la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au siège de GrandAngoulême, sur son site internet et dans les 16 communes du PLUi, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le dossier du PLUi partiel de GrandAngoulême a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 20 mars 2019.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire pourra approuver le PLUi partiel. Le dossier sera adapté pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, au sein des 16 mairies et en d'autres lieux du territoire concerné, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Bernard VERA, responsable de la mission planification à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : [plui@grandangouleme.fr](mailto:plui@grandangouleme.fr)